LIMOGES METROPOLE

ARRETE

du 16 décembre 2024

Portant délégation de signature à **Mme Valérie VIGUIE**, Directrice au sein du Pôle ressources et à **M. Valérie LAURENT-ROUX**, Directrice générale adjointe des services, Responsable du Pôle ressources à Limoges Métropole.

N° 25927

Le Président de Limoges Métropole,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-9 et L 5211-10,

Vu la délibération n°4.3 du 27 juin 2024 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au Président,

CONSIDERANT que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président,

CONSIDERANT que Mme Valérie VIGUIE assure les fonctions de Directrice des assemblées, des grands équipements et de la contractualisation, au sein du Pôle ressources,

CONSIDERANT que Mme Valérie LAURENT-ROUX, assure les fonctions de Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle ressources à Limoges Métropole,

ARRETE

ARTICLE 1er : Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales, à Mme Valérie VIGUIE, Directrice des assemblées, des grands équipements et de la contractualisation au sein du Pôle ressources, pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction des assemblées, des grands équipements et de la contractualisation.
- Tout bon de commande, y compris sous le logiciel KIMOCE, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre inférieurs à 25 000 € HT de la Direction des assemblées, des grands équipements et de la contractualisation.
- Bordereaux de transmission.
- Décomptes mensuels et décompte final dans le cadre des marchés publics de la Direction des assemblées, des grands équipements et de la contractualisation.
- Attestations de service fait, attestations de bonne exécution des prestations (certificat de capacité, attestation de travaux) d'un prestataire relevant de la Direction des assemblées, des grands équipements et de la contractualisation.
- Contrats d'abonnement et contrats de location de matériel du vélodrome.
- Conventions pour l'accueil des établissements du 1er et 2ème degré et de l'enseignement supérieur situés sur et hors territoire communautaire et tout avenant s'y rapportant (L'Aquapolis et vélodrome).
- Conventions d'accueil du championnat de la section water-polo de l'Association sportive des postes, des télégraphes et des télécommunications (ASPTT) et tout avenant s'y rapportant.
- Conventions avec les clubs et les comités pour l'attribution des créneaux d'entraînement et tout avenant s'y rapportant (L'Aquapolis et vélodrome).
- Conventions d'utilisation de la salle de musculation pour l'entraînement des clubs et tout avenant s'y rapportant (L'Aquapolis).
- Actes relatifs à l'exécution de la convention de mandat confiant à un organisme privé la perception des recettes au titre de la gestion du centre aquatique L'Aquapolis.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à Mme Valérie VIGUIE, Directrice au sein du Pôle ressources et à M. Valérie LAURENT-ROUX, Directrice générale adjointe des services, Responsable du Pôle ressources à Limoges métropole.

1 DOCUMENT - *Publié le 17 Décembre 2024*

25927.pdf
(.pdf, 158,9 Ko)

TÉLÉCHARGER